
Formation de sensibilisation aux élus sur la prévention des déchets

Acteur virtuel pour saisie ADEME

20, avenue du Gresillé
49000 ANGERS SAINT LAUD

[Voir le site internet](#)

Delphine Cartier

service-environnement@cd31.fr

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)

Auteur :



CONTEXTE

Cette action s'inscrit dans le cadre du plan d'actions du Plan Départemental de Prévention des Déchets adopté par le Conseil départemental en 2012.

Un diagnostic territorial a montré la difficulté pour les collectivités locales de s'impliquer dans la mise en œuvre d'un Programme Local de Prévention.

L'accès à l'information et l'appropriation de la thématique sont deux étapes importantes pour la réussite de la mise en œuvre de la prévention des déchets.

Il a donc été décidé de proposer une formation de sensibilisation aux élus relative à la prévention des déchets avec:

- le rappel du contexte et le cadre réglementaire en matière de prévention des déchets
- une présentation du Guide Méthodologique de mise en œuvre du Programme Local de Prévention, outil réalisé par les services du Conseil départemental
- les bénéfices qualitatifs, quantitatifs et financiers pour la collectivité
- des témoignages de collectivités ayant mis en place depuis plusieurs années leur programme local de prévention

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

- Former et sensibiliser un maximum d'élus à la prévention des déchets
- Acquérir des outils et méthodes pour mettre en œuvre un Programme Local de Prévention des Déchets sur son territoire
- Promouvoir la politique conduite en matière de prévention par le Conseil départemental de la Haute-Garonne
- Faire connaître les obligations et les bénéfices attendus pour les collectivités d'une politique de prévention des déchets

Résultats quantitatifs

- 2 sessions délocalisées se sont tenues sur le département
- 20 élus ont participé soit 10 collectivités représentées

Résultats qualitatifs

L'évaluation globale a porté sur l'atteinte des objectifs de la formation:

- sur les évaluations exprimées : 90% de satisfaction avec un point particulier de satisfaction sur la présentation du guide méthodologique et sur les témoignages des collectivités

MISE EN OEUVRE

Planning

1/ Rencontre avec l'ATD : présentation du contenu du module de formation par le Conseil départemental, calibrage et planification des étapes intermédiaires relatives à la mise en oeuvre de la formation et répartition des tâches entre le CD31 et l'ATD.

- 2 sessions délocalisées réparties sur le département
- choix de dates stratégiques (hors périodes vacances scolaires, ...)
- CD31: réalisation du support pédagogique powerpoint et présentation de la partie "Guide méthodologique" et référent des intervenants (AMORCE et collectivités témoins) pour le contenu de leurs interventions.
- ATD: logistique/ inscription du module de formation sur le catalogue 2015; organisation des inscriptions, de la réservation des salles et des repas, bilan et évaluation

2/ Echanges téléphoniques et mails entre le CD31 et les intervenants au sujet des présentations. Echanges relatifs à la présence d'élus des collectivités témoins (présence importante puisque la formation s'adresse aux élus)

3/ Etape de validation du powerpoint final par les élus du CD31

Moyens humains

Conseil départemental:

- Chargée de mission Plan Départemental de prévention : 20 jours en ETP
- Chargé de mission Planification déchets : 5 jour en ETP

Agence Technique Départementale :

- référente formation: 6 jours en ETP

AMORCE:

- chargée de mission collecte, déchèteries, coûts et prévention des déchets : 3 jours en ETP

Collectivités

- animateurs Programme local de prévention : 1 jour de préparation X 2 soit 2 jours en ETP

Moyens financiers

- Conseil départemental
- Dépenses de personnel: 7220 €
- 1275 euros correspondant aux frais de préparation, de déplacement et d'hébergement de l'intervenant d'AMORCE
- Agence Technique Départementale : frais de repas (compris dans le cadre de l'adhésion des collectivités)

Moyens techniques

- outils habituels de travail administratif de bureaux
- salles de collectivités
- véhicules nécessaires aux déplacements

Partenaires mobilisés

- Agence Technique Départementale (Rôles: Formation des élus, conseil et assistance - juridique, finances, urbanisme)
- Mairies pour les salles nécessaires aux formations
- ADEME / Partenaire technique et financeur du Plan Départemental de Prévention des Déchets
- AMORCE
- Collectivités témoins

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Difficultés rencontrées

L'originalité de l'action repose sur:

- l'intervention de collectivités témoins possédant une expérience sur la mise en oeuvre de leur programme local de prévention avec le témoignage des chargés de prévention mais également des élus porteurs de la démarche
- la délocalisation des sessions de formations dans les territoires ruraux du département

Mots clés

PREVENTION DES DECHETS | COLLECTIVITES LOCALES

Dernière actualisation

Février 2019

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Véronique MATHEVON

veronique.mathevon@ademe.fr

Direction régionale Occitanie